



Changement d'étiquettes dans un magasin

Par **bagade**, le **20/05/2009** à **13:19**

Bonjour,

je me suis faite prendre à échanger des étiquettes dans un magasin. le vigil m'a demandé de le suivre une fois mes articles payés. il m'ont fait signer une lettre-plainte et m'ont signifié qu'elle ne serait envoyée au procureur qu'en cas de récidive. j'ai réglé la différence sur les articles 1,20. et ils m'ont laissé repartir . la police n'est pas venue. ils m'ont autorisé à revenir dans le magasin mais surtout à ne jamais recommencer.

tiendront-ils parole? la lettre restera-t-elle dans leur service? et pour combien de temps?d'année?

puis-je retourner dans le magasin faire de vrais achats sans risque de me voir accuser e fraude pour un oui et pour un non

je n'avais jamais fait ça et il est clair que je ne recommencerais plus. j'ai eu trop peur.